



état des lieux de sortie de mon locataire

Par **corinete**, le **14/05/2015** à **12:00**

Bonjour,rnrnJ'ai mon locataire qui part après 10 ans dans notre logement, celui-ci était refait à neuf quand il est arrivé, il n'y a pas eu d'augmentation de loyers pendant 10 ans malgré des améliorations comme chauffage, porte d'entrée, garage (c'est une ancienne maison), menuiseries neuves, maison saine nous y avons habités mais un problème majeure demeure notre locataire coupe la VMC et ne ventile pas les pièces, bouche les sorties d'aération d'où un gros problème d'humidité tout est à refaire, le parquet dans les chambres baignent dans l'eau. Il y a une caution de 2 mois de loyer, sommes nous en droit de les garder pour participer aux travaux comme tout est à refaire, le portail d'entrée aussi est endommagé mais il ne fait rien. rnrnMerci de me répondre au plus vite, il part dans 1 mois.

Par **Tisuisse**, le **14/05/2015** à **12:59**

Bonjour,rnrnFaites établir l'état des lieux de sortie par un huissier. Les frais d'huissier seront à votre charge mais si la maison a été aussi dégradée, vous serez en droit de répercuter la totalité (donc au delà de la caution) du coût des travaux de remise en état auprès de votre locataire même si celui-ci a déjà quitté les lieux.